Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260609-20260605DELIB08-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Marie Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Alain BOIN, Carole LAURENT, Thierry ROGER, Séverine JEANDEL, Mélanie LANGELLA, Damien LEVÊQUE, Thomas BOUSSOUGANT, Florence GOD,

Absents excusés :
Serge LE GOFF donne procuration Mélanie LANGELLA,
Hélène PLASSART donne procuration à Gilbert LE VAILLANT,
Christelle JOLY donne procuration à Jean-Paul LE CALVEZ
Florian ROUAULT donne procuration à Séverine JEANDEL

Secrétaire de séance : Carole LAURENT

DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS THEMATIQUES DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DEL2026-04-114 du 14 avril 2026 relative à la composition et au fonctionnement des commissions thématiques,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant que conformément à l'article L.5211-40-1 du Code Général des Collectivités Locales, des conseillers non-membres du Conseil d'agglomération peuvent être associés aux travaux des commissions,

Considérant que la commune de QUEMPER-GUÉZENNEC, Commune de plus de 1 000 habitants, doit désigner 5 conseillers municipaux pour 8 commissions thématiques,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire, qui précise qu'il peut y avoir plus de 2 élus de la même commune par commission, précise que ces commissions se réunissent aussi souvent que nécessaire et au minimum 03 fois par an,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260609-20260605DELIB08-DE

Considérant les candidatures de :

- **Marie Yvonne GELARD** à la commission : Familles, solidarités, santé, cohésion humaine,
- **Jean-Paul LE CALVEZ** à la commission : Eau, Mer et Littoral,
- **Thierry ROGER** à la commission : Environnement, Climat, Energies, Déchets,
- **Alain BOIN et Damien LÉVÊQUE** à la commission Habitat, Urbanisme, Mobilités,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE la participation aux commissions thématiques des élus cités ci-dessus,

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 05 juin 2026

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance,

Carole LAURENT,